

## ANNEXE 2

# PUBLICITE DE L'ENQUETE

### Sommaire

- Arrêté de mise à enquête N° 30-2016-09-13-001 du 13/09/2016
- Certificat d'affichage du Maire de Vauvert en date du 24/10/2016
- Certificat d'affichage du Maire de Beauvoisin en date du 18/11/2016
- Affiche d'avis de mise à enquête publique (format A2 affiché à la mairie de Vauvert)
- Affiche d'avis de mise à enquête publique (format A2 affiché à la porte des Services de l'urbanisme de la mairie de Vauvert)
- Affiche d'avis de mise à enquête publique (format A2 affiché à la mairie de Beauvoisin)
- Affiche d'avis de mise à enquête publique (format A2 affiché à l'entrée des bureaux de la mine KEM ONE)
- Attestations de parution Midi libre des 19/09 et 7/10/2016
- Attestations de parution La Marseillaise des 19/09 et 7/10/2016



PRÉFET DU GARD

Préfecture  
Direction des Collectivités  
et du Développement Local  
Bureau des procédures environnementales  
Réf : DCDL/BPE -SQ/2016-847

NIMES, le 13 septembre 2016

**ARRÊTÉ PREFECTORAL N° 30-2016-09-13-001**  
**portant ouverture d'une enquête publique**

**Prolongation de la concession de mines de sels de sodium dite**  
**de « PARRAPON »**

**COMMUNES DE VAUVERT ET BEAUVOISIN**

**Le Préfet du Gard,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**

**VU** la partie législative du code de l'environnement et notamment les articles L. 120-1, L. 122-1 et L.123-1 à L.123-19 ;

**VU** la partie réglementaire du code de l'environnement et notamment les articles R. 123-1 à R. 123-47 ;

**VU** le décret n° 2006-648 modifié du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain ;

**VU** l'avis n° 388104 du Conseil d'État section Travaux publics en date du 18 décembre 2013 considérant que dans le silence de la loi et du décret, qu'eu égard à la nature des concessions de mines, une enquête publique devait être réalisée préalablement à l'octroi d'une demande de prolongation, sans avis de l'autorité environnementale ;

**VU** la demande de prolongation sollicitée le 28 mai 2015 par la société ARKEMA et poursuivie par la société KEM ONE, suite à l'arrêté du 13 janvier 2016 autorisant la mutation de la concession de mines au profit de cette dernière ;

**VU** les dossiers annexés à la demande de prolongation et notamment le mémoire technique et le résumé non technique de la demande ;

**VU** le rapport de recevabilité du Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, en date du 1<sup>er</sup> juin 2016 ;

Hôtel de la Préfecture – 10 avenue Feuchères – 30045 NIMES CEDEX 9  
Tél : 0.820.09.11.72 (0,118 € / minute depuis une ligne fixe) – Fax : 04.66.36.00.87 – www.gard.gouv.fr

**VU** la lettre de M. le Préfet du Gard en date du 1<sup>er</sup> août 2016, notifiant à la société KEM ONE, la recevabilité de la demande de prolongation ;

**VU** la décision n° E16000093/30 en date du 17/08/2016, du Président du Tribunal Administratif de Nîmes relative à la désignation du commissaire enquêteur et de son suppléant ;

**VU** la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département du Gard au titre de 2016 ;

**Considérant** la réunion de concertation entre les services de la préfecture et le commissaire enquêteur qui s'est tenue le 7 septembre 2016 ;

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard,

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

#### **Objet et date de l'enquête publique**

Une enquête publique est ouverte sur les communes de Vauvert et Beauvoisin, comme suite à la demande de prolongation sollicitée par la société ARKEMA puis, suite à la mutation, par la société KEM ONE, dont le siège social est fixé Immeuble Le Quadrille, 19, rue Jacqueline Auriol 69008 LYON, en vue d'être autorisée à prolonger la concession de mines de sels de sodium dite de « Parrapon » pour une durée supplémentaire de 25 ans.

Elle sera organisée **du 3 octobre 2016 au 5 novembre 2016 inclus**, soit pendant une durée de 34 jours consécutifs.

### **Article 2**

#### **Formalités de publicité**

Un avis portant notamment les indications mentionnées aux articles 1, 3 et 4 du présent arrêté sera inséré en caractères apparents dans les journaux désignés ci-dessous :

- Midi-Libre
- La Marseillaise

quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé de même dans les huit premiers jours de celle-ci.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, les maires de Vauvert et Beauvoisin procéderont à l'affichage du même avis sur les lieux habituels d'information de leur commune respective.

Ces formalités devront être justifiées par un certificat d'affichage transmis à la Préfecture du Gard pour être versé au dossier.

L'avis d'enquête ainsi que le résumé non technique de la demande de prolongation de la concession de la mines de sels de sodium seront publiés sur le site Internet de la Préfecture ([www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)) dans les mêmes conditions de délai et de durée que celles prévues ci-dessus.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, la Société KEM ONE, pétitionnaire, procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet, selon les conditions déterminées par l'article R. 123-11, III.

**Article 3 :**  
**Commissaire enquêteur**

Le Président du Tribunal Administratif de Nîmes a désigné pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur M. Jean-François CAVANA, ingénieur agronome, en retraite, qui procédera à l'enquête publique conformément aux dispositions ci-après définies.

Est également désigné comme commissaire enquêteur suppléant M. Henri LEGRAND, ingénieur divisionnaire des TPE, en retraite, pour remplacer le titulaire en cas d'empêchement.

**Article 4 :**  
**Déroulement de l'enquête**

Pendant toute la durée de l'enquête, définie à l'article 1<sup>er</sup>, un exemplaire du dossier sera mis à la disposition du public pour y être consulté, en mairies de Vauvert et Beauvoisin aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- VAUVERT, **commune siège** (BP19, place de la libération et du 8 mai 1945, 30600 Vauvert) : du lundi au jeudi de 8h30-12h, 14h-18h, le vendredi de 8h30-12h, 14h-17h et le samedi de 9h-12h)
- BEAUVOISIN (Hôtel de ville, rue de la Mairie, 30640 Beauvoisin) : du lundi au vendredi de 9h-12h, 15h-17h30 et le samedi de 9h-11h30.

Le dossier d'enquête publique sera accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur. Chacun pourra ainsi consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Les observations pourront être adressées par écrit en mairie de Vauvert, commune siège de l'enquête publique par courrier, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Vauvert, BP19, place de la libération et du 8 mai 1945, 30600 VAUVERT .

Ces observations seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la Mairie de Vauvert.

Le public pourra également consulter le dossier d'enquête sur le site Internet de la Préfecture du Gard ([www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)).

En vertu de l'article R. 123-9 du Code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture du Gard, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir personnellement les observations des intéressés aux lieux, dates et horaires ci-dessous :**

LIEUX	PERMANENCES (DATES ET HORAIRES)
MAIRIE DE VAUVERT	- LUNDI 3 OCTOBRE 2016, DE 9H A 12H - SAMEDI 15 OCTOBRE 2016, DE 9H A 12H - JEUDI 3 NOVEMBRE 2016, DE 14H A 17H
MAIRIE DE BEAUVOISIN	-MERCREDI 5 OCTOBRE 2016, DE 9H A 12H -JEUDI 27 OCTOBRE 2016, DE 15H A 17H30 - SAMEDI 5 NOVEMBRE 2016, DE 9H A 11H30

**Article 5 :**  
**Responsable du projet**

Le représentant de la société KEM ONE SAS est M. Frédéric CHALMIN, Directeur Général des Opérations de la Société KEM ONE SAS ;

Toutes informations relatives à la demande de prolongation pourront être demandées à la société KEM ONE, à l'adresse suivante : Usine de Fos-sur-Mer, Carrefour du Gabon, D268, BP60111, 13773 FOS-SUR-MER Cédex/ jean-philippe.gendarme@kemone.com / 04 42 47 53 00.

**Article 6 :**  
**Clôture de l'enquête publique**

A l'expiration du délai d'enquête publique fixé à l'article 1<sup>er</sup>, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Celui-ci peut entendre toute personne qu'il lui paraît utile de consulter. Il relate dans un rapport le déroulement de l'enquête et examine les observations, suggestions ou contre-propositions du public, consignées ou annexées au registre d'enquête.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre, dans les huit jours, le pétitionnaire, lui communique les observations écrites et orales du public consignées dans un PV de synthèse.

Le pétitionnaire dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans les trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur envoie à la préfecture du Gard - Direction des Collectivités et du Développement Local - Bureau des Procédures Environnementales :

- son rapport qui comporte ses conclusions motivées consignées dans un document séparé en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables au projet, ainsi que le mémoire en réponse du demandeur s'il existe.

- l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête accompagné du ou des registres et des pièces annexées ;

Le commissaire enquêteur transmet simultanément une copie de son rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.

**Article 7 :**

**Publicité du rapport et des conclusions**

Dès réception, le préfet du Gard adressera copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la société KEM ONE SAS, pétitionnaire, et aux maires de Vauvert et Beauvoisin.

Ces documents seront, sans délai, tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairies de Vauvert et Beauvoisin, ainsi que sur le site Internet de la Préfecture ([www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)).

**Article 8 :**

**Suite de l'enquête**

Après l'enquête publique, le Ministre en charge des mines statuera par décret sur l'autorisation de prolongation de la concession dite de « Parrapon », après avis du Conseil Général de l'Economie, de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies (CGEJET) et du Conseil d'État.

**Article 9 :**

**Frais et indemnités liées à l'enquête publique**

Les frais d'affichage et d'insertion du présent arrêté, l'indemnisation du commissaire enquêteur, ainsi que tous les autres frais auxquels pourraient donner lieu l'instruction de la demande précitée, seront à la charge du pétitionnaire.

**Article 10 :**

**Exécution du présent arrêté**

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard, le maire de Vauvert, le maire de Beauvoisin et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,



**Didier LAUGA**



République française  
Département du Gard  
Commune de Vauvert  
Service Urbanisme

Vauvert, 24 OCT. 2016

Préfecture du Gard  
Direction des Collectivités et du  
Développement Local  
Bureau des Procédures Environnementales  
10 avenue Feuchères  
30045 NIMES CEDEX 9

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Yolande Cavalier, directrice générale des services de la commune de Vauvert, certifie que l’avis d’enquête publique, autorisant la prolongation de la concession de mines de sels de sodium dite de « Parrapon », a été affiché en mairie de Vauvert le 19 septembre 2016, pour une durée de deux mois, conformément aux dispositions de l’article R.512-39 du code de l’environnement.

Fait et délivré pour servir et valoir ce que de droit.

*Pour le maire, par délégation,  
la directrice générale des services,*

  
  
Yolande Cavalier

Beauvoisin, le 18 Novembre 2016



Mairie  
DE  
**BEAUVOISIN**  
Service Urbanisme  
Téléphone : 04-66-01-79-79  
Fax : 04-66-01-79-70

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Nous soussigné, Maire de BEAUVOISIN (GARD), certifions avoir affiché du 3 Octobre 2016 au 5 novembre 2016 inclus, en Mairie de BEAUVOISIN, le document suivant :

- **Demande de prolongation de la concession de mines de sels de sodium dite de « Concession de Parrapon » - Enquête Publique.**

Le Maire

Guy SCHRAMM





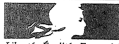






**ANNONCES LEGALES  
ET OFFICIELLES**

**ANNONCES  
LEGALES**



Liberté - Égalité - Fraternité  
FRANÇOIS FRANÇAISE  
Préfet du Gard

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Sur la demande de prolongation de la concession de mines de sels de sodium dite de « Parrapon » sur les communes de Vauvert et de Beauvoisin**

En exécution de l'arrêté préfectoral n° 30-2016-03-13-001 du 13 septembre 2016, j'ai procédé à une enquête publique relative à la demande de prolongation de la concession de mines de sels de sodium dites de « Parrapon » sur les communes de Vauvert et de Beauvoisin, du 3 octobre 2016 au 9 novembre 2016 inclus, soit pendant 64 jours consécutifs.

Cette demande a été déposée par la société Aréma plus poursuivie par la société Kem One SAS, dont le siège social est situé immeuble La Quastille, 15 rue Jacqueline Auriol à 30000 Lyon. Cette concession s'étend sur le territoire des communes de Vauvert et de Beauvoisin, sur une superficie de 14,54 km<sup>2</sup> au profit de la société Kem One SAS.

Le représentant de la société Kem One SAS, est M. Frédéric Chalmix, directeur général des opérations.

Toutes informations relatives à la demande de prolongation pourront être obtenues auprès de la société Kem One, 15 rue de Fos-sur-Mer, carrefour du Gabon, D 288, BP 60111, 13773 Fos-sur-Mer cedex.

Jean-Philippe.gendarme@kemone.com - 04.42.47.53.00.  
Le résumé non technique de l'étude d'impact est consultable sur le site internet de la préfecture du Gard (www.gard.gouv.fr).

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, M. Jean-François Comans, ingénieur agronome, en retraite.

Est désigné comme commissaire enquêteur suppléant, M. Henri Legrand, ingénieur divisionnaire des TPE, en retraite.

Pendant toute la durée de l'enquête, délivrée à l'article 1er, un exemplaire du dossier sera mis à la disposition du public pour y être consulté, en les mairies de Vauvert et Beauvoisin, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- mairie de Vauvert, commune siège (BP 19, place de la Libération et du 8-mai-1945, 30600 Vauvert) du lundi au jeudi de 8 h 30-12 heures, 14 heures-18 heures, le vendredi de 8 h 30-12 heures, 14 heures-17 heures et le samedi de 9 heures-12 heures ;

- mairie de Beauvoisin (Hôtel de ville, rue de la Mairie, 30640 Beauvoisin) du lundi au vendredi de 9 heures-12 heures, 15 heures-17 h 30 et le samedi de 9 heures-11 h 30.

Le dossier d'enquête publique sera accompagné d'un registre d'emballé à feuilles non numérotées, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur. Chaque pourra ainsi consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Des observations portant sur la demande de prolongation de la concession de mines pourront également être adressées par courrier, à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur, à l'adresse suivante: mairie de Vauvert, BP 19, place de la Libération et du 8-mai-1945, 30600 Vauvert.

Le commissaire-enquêteur, M. Jean-François Comans, ingénieur agronome, en retraite, se tient à la disposition du public pour recevoir personnellement les observations des intéressés aux lieux, dates et horaires ci-dessous :

**Lieux - Remarques (dates et horaires) :**  
Mairie de Vauvert :  
- lundi 3 octobre 2016, de 9 heures à 12 heures ;  
- samedi 15 octobre 2016, de 9 heures à 12 heures ;  
- jeudi 3 novembre 2016, de 14 heures à 17 heures.

Mairie de Beauvoisin :  
- mardi 5 octobre 2016, de 9 heures à 12 heures ;  
- jeudi 27 octobre 2016, de 15 heures à 17 h 30 ;  
- samedi 9 novembre 2016, de 9 heures à 11 h 30.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront consultables dans les mairies concernées, à la préfecture du Gard ainsi que sur son site internet: www.gard.gouv.fr pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture du Gard.  
Au terme de la procédure, il est statué sur la demande de prolongation de la concession de mines par décret du ministre en charge des mines.

**Consultation des marchés publics**  
Entreprises, de nouveaux marchés s'offrent à vous !  
Inscrivez-vous à notre **service d'alerte gratuit** et disposez des avantages offerts par midilibre-legales.com  
consultation des marchés régionaux et nationaux  
téléchargement du règlement des consultations  
téléchargement DCE  
dépôt de candidatures  
et/ou offre de mise en concurrence

**POUR FAIRE PARAÎTRE VOS AVIS**

MidiMédia Publicité  
PAR TÉLÉPHONE (paiement par carte bancaire)  
Tél. **04 3000 8000** fax : **04 67 07 69 33**  
OU AUPRÈS DE NOS CORRESPONDANTS LOCAUX

**AVIS D'OBSEQUES**

**VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON, BESSÈGES, LES MAGES.**  
Lilie NUIN, son épouse ;  
Vanessa et Laurita NUIN, ses filles ;  
ont la douleur de faire part du décès de

**Monsieur Didier NUIN**  
survenu à l'âge de 57 ans

Les obsèques auront lieu le **jeudi 22 septembre 2016, à 15 h 30**, au crématorium d'Avignon (Vaucluse).  
Monsieur Didier NUIN repose à la chambre funéraire des Angles (Gard).

**P.F. TILLIER - FUNÉRAIRIUM  
LES ANGLÈS - TÉL. : 04.90.80.30.30**

**Soutenez la recherche contre le cancer dans votre région**

Envoyez vos dons à **FONDATION FONDATION FONDATION**  
Fondation Toulouse Cancer Santé  
1 rue de la République  
31000 Toulouse cedex 9  
Tél. : 05.31.55.73.71  
www.toulousecancer.fr

**BEAUCAIRE.**

M. et Mme Christian et Marie-Carmen CLOP, son fils ;  
M. et Mme Serge et Ludmyla CLOP, son fils ;  
M. et Mme Jean-Claude et Marie-Josée COUSSET, née CLOP, sa fille ;  
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ;  
parents, alliés et amis  
ont la douleur de faire part du décès de

**Madame veuve Anne-Marie CLOP**  
née CHALBERT  
survenue le 18 septembre 2016, à l'âge de 88 ans

Les obsèques religieuses auront lieu le **mercredi 21 septembre 2016, à 15 heures**, en la collégiale Notre-Dame-des-Pommiers à Beaucaire, suivies de l'inhumation au cimetière de Saint-Hilaire-d'Ozilhac. **Visites de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures**, à la chambre funéraire, chemin des Romains à Beaucaire.  
Condoléances sur registres.

**P.F. MAGALI  
BEAUCAIRE - TÉL. : 04.66.20.09.42**

**MARBRERIE ROULLON**  
Marbrier - Tailleur de pierres  
Réalisation et entretien monuments Pierre et Granit  
621, chemin de la Tourguie - Alès  
04.66.30.14.47 - roullon@marbrerie-roullon.fr

**AVIS D'OBSEQUES ET REMERCIEMENTS**

**SABRAN (le village), SAINT-MAXIMIN, ROMANS-SUR-ISÈRE.**  
Marie Thérèse TOVANY, son épouse ;  
ses filles, Denise MARTINEZ et son époux, Arlette CORCORAL et son époux ;  
son fils, Claude TOVANY et son épouse ;  
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ;  
parents et alliés  
ont la douleur de faire part du décès de

**Monsieur Jacques TOVANY**  
survenu à l'âge de 82 ans

Les obsèques religieuses auront lieu le **mercredi 21 septembre 2016, à 15 h 30**, en l'église de Sabran, suivies de l'inhumation au cimetière communal. Le défunt repose au funérarium route de Saint-Gervais où la famille vous recevra le **lundi et le mardi, de 15 heures à 18 heures**.

Cet avis tient lieu de faire part et de remerciements avec un merci tout particulier à ses infirmières ainsi qu'au personnel hospitalier.

**P.F. SAINT-CHRISTOPHE  
CHARAVEL GOURJON  
BAGNOLS-SUR-CEZE - TÉL. : 04.66.50.92.43**

**LE VIGAN.**

Chello BAYARD  
M. Alain BRUN, son époux ;  
Eric, Sophie et Patrice, Frédéric, ses enfants et son épouse ;  
Mathilde et Alexandre, ses petits-enfants ;  
Mme et M. Roselyne VISIER, sa sœur et son beau-frère ;  
parents et proches  
ont la tristesse de faire part du décès de

**Madame Edwige BRUN**  
née VIDAL  
survenue à la suite d'une longue maladie à l'âge de 70 ans

La cérémonie religieuse sera célébrée le **mercredi 21 septembre 2016, à 10 heures**, en l'église de Gallier et Montmeux, suivie du serment de main. La crémation aura lieu dans l'intimité.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

**P.F. CAMARGUAISES  
SAINT-DIONISY - TÉL. : 04.66.63.09.99**

**GALLARGUES-LE-MONTUEUX, AIGUES-MORTES.**  
M. Alain BRUN, son époux ;  
Eric, Sophie et Patrice, Frédéric, ses enfants et son épouse ;  
Mathilde et Alexandre, ses petits-enfants ;  
Mme et M. Roselyne VISIER, sa sœur et son beau-frère ;  
parents et proches  
ont la tristesse de faire part du décès de

**Madame Edwige BRUN**  
née VIDAL  
survenue à la suite d'une longue maladie à l'âge de 70 ans

La cérémonie religieuse sera célébrée le **mercredi 21 septembre 2016, à 10 heures**, en l'église de Gallier et Montmeux, suivie du serment de main. La crémation aura lieu dans l'intimité.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

**P.F. CAMARGUAISES  
SAINT-DIONISY - TÉL. : 04.66.63.09.99**

**POULX, SAINT-MITRE-LES-REMPARTS (Bouches-du-Rhône), GÉNÈRE, SOUVIGNARGUES.**  
Thérèse et Christian GASTALDI, Michel et Carmen ALTIER, Annie et Jean-Claude BAUD, Pierre et Anne-Marie ALTIER, Bernard et Josette ALTIER, Jean et Nicole ALTIER, Martine et Alain CABALLERO, Roland et Cathy ALTIER, Joël et Lorraine ALTIER, Alain ALTIER, Gilbert et Mireille ALTIER, ses enfants et leurs conjoints ;  
ses 22 petits-enfants ;  
ses 15 arrière-petits-enfants ;  
parents, alliés et amis  
ont la douleur de faire part du décès de

**Madame Arlette ALTIER**  
née PEYRE, survenue à l'âge de 95 ans

La cérémonie religieuse aura lieu le **mardi 20 septembre 2016, à 10 h 30**, en l'église de Poulx, suivie de l'inhumation au cimetière du village. Visites à la chambre funéraire Fernandez à Marguerites.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

**P.F. FERNAANDEZ ET FILS  
MARGUERITES - TÉL. : 04.66.75.57.25**

**SAINT-PAUL-LE-JEUNE.**  
M. Etienne RINCON, son époux ;  
ses enfants ;  
toute sa famille et ses amis  
ont la tristesse de faire part du décès de

**Madame Yvette RINCON**  
née LACROIX  
survenue le 16 septembre 2016, à l'âge de 84 ans

La cérémonie religieuse sera célébrée le **mardi 20 septembre 2016, à 14 h 30**, en l'église de Saint-Paul-le-Jeune, suivie de l'inhumation dans la sépulture de famille.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

**P.F. VIGNE  
ALÈS - TÉL. : 04.66.86.03.86**

**ALÈS.**  
Isabelle BARRIERE-BREMARD est partie à l'âge de 46 ans.  
Christophe et ses enfants, Pauline, sa fille ;  
Danielle, sa maman ;  
Philippe, son frère ;  
Elisa, sa grand-mère ;  
famille et amis  
se retrouvent pour lui dire au revoir le **mardi 20 septembre 2016, à 15 h 30**, au temple de Saint-Hilaire-de-Brethmas.  
Condoléances sur www.pf-vigne.fr

La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine.

**P.F. VIGNE  
ALÈS - TÉL. : 04.66.86.03.86**

**ALÈS, MONTELLIER, GENÈVE.**  
Mme Josette KAMIENIK, son épouse ;  
ses enfants et petits-enfants ;  
sa sœur, son beau-frère ;  
ses neveux et nièces ;  
parents, alliés et amis  
font part du décès de

**Madame Andrée VON KANEL**

**NÎMES.**

Bernard et Françoise ALBISSON et leur famille, Pierre CORBERY ;  
les familles CASANOVA, BONDURAND, EVESQUE, SEDILLE  
ont la douleur de faire part du décès de

**Monsieur Lucien ALBISSON**  
survenu à l'âge de 88 ans

Les personnes souhaitant rendre visite à M. ALBISSON peuvent se rendre à la chambre funéraire Gallouedec, 1294, avenue Marchal-Juin, 30900 Nîmes, de **8 heures à 20 heures**.  
Les choques religieuses seront célébrées le **mercredi 21 septembre 2016, à 11 heures**, au crématorium de Nîmes, 490, rue Max-Chabaud, 30000 Nîmes.

La famille tient à remercier chaleureusement le docteur Rémi Penchat pour ses excellents soins et son soutien.

**ROC ECLERC  
NÎMES - TÉL. : 04.66.234.234**

**ROQUEMAURE.**

M. et Mme Régis TULLIER et leurs enfants ;  
M. et Mme Jean-Claude ALARI, leurs enfants et leur petit-fils ;  
M. et Mme Jean LAURENT, leurs enfants et leurs petits-fils ;  
parents et alliés  
ont la tristesse de faire part du décès de

**Madame Gilberte ZANCHI**  
née BRUGIER, survenue à l'âge de 93 ans

La cérémonie religieuse sera célébrée le **mercredi 21 septembre 2016, à 10 h 30**, en la collégiale de Roquemaure, suivie de l'inhumation au cimetière de la commune.  
Ni fleurs, ni couronnes, ni plaques.  
Condoléances sur www.pf-tillier.fr

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

**P.F. TILLIER FUNÉRAIRIUM  
ROQUEMAURE - TÉL. : 04.66.82.82.48**

**REMERCIEMENTS**

**BRENAC.**  
Mme Marcelle BONNAURE et sa famille, très touchées par les nombreuses marques d'amitié et de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

**Monsieur Marius BONNAURE**

remercient ainsi, voisins et toutes les personnes qui se sont associées à leur peine.

**MONTELLIER, NARBONNE, BÉZIERS.**  
Dans l'impossibilité de répondre individuellement à toutes les marques de sympathie et d'amitié témoignées lors du décès de

**VIRGINIE**

les familles VACQUIER, ASTRUC et KONIECZNY vous adressent leurs sincères remerciements.  
Un remerciement particulier au personnel de la MAS Les Genêts à Légzignan-Corbières.

La famille MIGAYROU ;  
jeune, suivie de l'inhumation dans la sépulture de famille.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

**Monsieur René MIGAYROU**

**ESPALON.**  
Agnès DUMÉ, son épouse ;  
Arnaud et Maria DUMÉ,  
Anne-Sophie et Mathieu PETREMANN,  
ses enfants ;  
et toute la famille,  
très touchées par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de

**Monsieur Jean DUMÉ**

remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine.

**SÉVERAC-L'ÉGLISE, VILLERANÇHE-DE-PANAT.**  
Mme Josette KAMIENIK, son épouse ;  
ses enfants et petits-enfants ;  
vous remerciant de vos messages chaleureux et des marques de sympathie que vous leur avez témoignés lors du décès de

**Monsieur Stéphane KAMIENIK**

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Habitat à publier par arrêté du Monsieur le Préfet du Gard

Midi Média Publicité Tél. 04.67.07.69.40 Fax: 04.67.07.69.39

APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nîmes (Gard) - Tous sites

Contrôle et maintenance des systèmes incendie de sécurité

Identification du régimeur qui passe le marché: Mme Véronique Gallard, MINCEP/SGA/OC/SD/SD Lyon, MINCEP/SGA/OC/SD/SD de Montpellier, 311, avenue Masséna, 34066 Montpellier cedex 4.
- Objet du marché: Nîmes (Gard) - Tous sites. Contrôle et maintenance des systèmes incendie de sécurité (lot: LCO/PM/1602).

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Commune d'Uzès

- Pouvoir adjudicataire: M. le Maire, Hôtel de ville, 1, place du Dûché, B.P. 71103, 30703 Uzès - Tél. 04.66.03.48.46 - Fax: 04.66.03.47.47.
- La procédure d'appel de prix est réservée aux entreprises qui ont obtenu le marché public de l'ONIC.
- L'avis concerne un marché public.

- Adresse auprès de laquelle les informations complémentaires peuvent être obtenues: contact@uzes.fr
- Type de marché: travaux, services, équipements.
- Objet du marché: marché de services et de travaux pour la gestion, la maintenance et l'entretien public de l'éclairage public et la rénovation de l'éclairage public de la commune d'Uzès.

HABITAT DU GARD AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Office Public de l'Habitat

Habitat du Gard, Office Public de l'Habitat, direction des affaires juridiques, de la commande publique et de la proximité, 92 bis, avenue Jean-Jaures, B.P. 47046, 30911 Nîmes cedex 2 - E-mail: serviceclients@hgd30.fr - Web: http://www.habitat-du-gard.org

- Objet: relation complète des installations électriques, secteur 30, chemin des Pargonnas à Nîmes.
- Référence acheteur: 2016-68-L.S.
- Code NUTS: F1912.
- Forme du marché: Procédure: procédure adaptée.
- Les variantes sont refusées.

- Renseignements administratifs: Habitat du Gard, Laurence Barot, 92 bis, avenue Jean-Jaures, B.P. 47046, 30911 Nîmes - Tél. 04.66.62.81.04 Fax: 04.66.62.81.01 - E-mail: serviceclients@hgd30.fr
- Remise des offres: 2 novembre 2016, à 16h 30 au plus tard, à l'adresse: Habitat du Gard, 92 bis, avenue Jean-Jaures, B.P. 47046, 30911 Nîmes cedex 2.
- Dépôt par porteur: Pour tout envoi par transporteur ou autre, les dépôts doivent se faire aux heures d'ouverture d'Habitat du Gard.

ANNONCES LEGALES

SUCCESION VACANTE D.D.F.I.P. - Pôle G.P.P.

Par décision du tribunal de grande instance de Nîmes en date du 23 juin 2016, M. le Juge d'Instruction des Tribunaux de France, domicilié 534, allée François-Mitterrand, Montpellier 34000, a été nommé, comme Juge de la succession vacante de M. Marcel Guignou, veuf, décédé le 17 novembre 2014, à Nîmes, France, (0469208298). Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec A.R.

Commune de Donazan
Par délibération 2016-364 du 9 septembre 2016 déclarant le principe du démantèlement de l'ancien chemin rural de l'Escaie et de lancer une enquête publique relative à ce démantèlement d'une emprise de 103 m2 du domaine public communal et par arrêté 2016-485 du 9 septembre 2016, une enquête publique se déroulera du lundi 3 octobre 2016, 8 heures et se terminera le mardi 18 octobre 2016, à 16h 30. M. Dominique Laroche est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il recevra à la mairie, salle du conseil le mercredi 12 octobre 2016, de 14 heures à 16h 30.

S.C.P. Lobier Mimran Gouin Lezer Jonzo
Avis de la cour d'appel de Nîmes

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES en deux lots distincts

Ter lot: UN APPARTEMENT d'environ 28,50 m2 situé au rez-de-chaussée d'un immeuble en copropriété sis commune de Les Angles (Gard), chemin Montée-de-Lorette, cadastré section AK n° 460 pour 6 à 8 m2.

SUR LES MISES À PRIX
Bare facultative de base immédiate en cas de carence jusqu'à 10% de l'enchère d'ouverture, faite en sus de:
Ter lot: 30 000 € de lot: 20 000 €

Adjudication faite à l'audience des ventes du Juge de l'exécution en matière de saisie immobilière près le Tribunal de grande instance de Nîmes JUDICI 24 NOVEMBRE 2016, à 9 heures au palais de justice de Nîmes, boulevard des Arènes

MERCREDI 9 NOVEMBRE 2016, de 10 heures à 11 heures
La vente des lieux sera assurée sur place par le S.C.P. Querin Tourne à Nîmes, boulevard des Arènes

Enchères uniquement par ministère d'avocat inscrit au barreau de Nîmes et sur justification de la consignation entre les mains du bâtonnier de l'ordre des avocats d'une somme correspondant au dixième du montant de la mise à prix sans pouvoir être inférieure à 3 000 €.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal de grande instance de Nîmes, au cabinet de l'avocat poursuivant et sur le site internet: www.encheresjudiciaires.com

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

RAPPEL D'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur la demande de prolongation de la concession de mines de sels de sodium dite de « Parragon » sur les communes de Vauvert et de Beauvoisin

En exécution de l'arrêté préfectoral n° 30-2016-09-13-001 du 13 septembre 2016, il sera procédé à une enquête publique relative à la demande de prolongation de la concession de mines de sels de sodium dites de « Parragon » sur les communes de Vauvert et de Beauvoisin, du 3 octobre 2016 à 5 novembre 2016 inclus, soit pendant 34 jours consécutifs.
Cetle demande a été déposée par la société Aïema puis poursuivie par la société Kem One SAS, dont le siège social est situé à Beauvoisin, 16, rue Jacquies-Aud à 69008 Lyon.
Cetle concession d'exploitation sur les territoires des communes de Vauvert et de Beauvoisin, sur une superficie de 14,54 km2 au profit de la société Kem One SAS.

Le représentant de la société Kem One SAS, est M. Frédéric Chalmir, directeur général des opérations.
Toutes informations relatives à la demande de prolongation pourront être obtenues auprès de la société Kem One, usine de Foc-sur-Mer, carrefour du Gabon, D 268, BP 60111, 13773 Fos-sur-Mer cedex.

Est désigné en qualité de commissaire-enquêteur, M. Jean-François Cavara, ingénieur agronome, en retraite.
Est désigné comme commissaire-enquêteur suppléant: M. Henri Legrand, ingénieur divisionnaire des TPE, en retraite.

Pendant toute la durée de l'enquête, afin de faciliter la consultation de la notice, un exemplaire de celle-ci sera mis à la disposition du public pour être consulté en mairie de Vauvert et Beauvoisin, aux jours et heures habituels d'ouverture au public:
- mairie de Vauvert, commune siège (BP 19, place de la Liberté et de la République, 26000 Vauvert) du lundi au jeudi, de 8h30 - 12 heures, 17 heures et le samedi, de 9 heures - 12 heures;
- mairie de Beauvoisin (Hôtel de ville, rue de la Mairie, 30840 Beauvoisin) du lundi au vendredi, de 9 heures - 12 heures, 15 heures - 17h30 et le samedi, de 9 heures - 11h30.

Le dossier d'enquête publique sera accompagné d'un registre d'enquête à compléter et à déposer au greffe de la mairie de Vauvert ou Beauvoisin. Des observations portant sur la demande de prolongation de la concession de mines pourront également être adressées par courrier, à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur, à l'adresse suivante: mairie de Vauvert, BP 19, place de la Liberté et de la République, 26000 Vauvert.
Le commissaire-enquêteur, M. Jean-François Cavara, ingénieur agronome, en retraite, se tiendra à la disposition du public pour recevoir personnellement les observations des intéressés aux lieux, dates et horaires ci-dessous.

Lieux - Permanences (dates et horaires):
Mairie de Vauvert:
- lundi 3 octobre 2016, de 9 heures à 12 heures;
- samedi 15 octobre 2016, de 9 heures à 12 heures;
- jeudi 3 novembre 2016, de 14 heures à 17 heures.
Mairie de Beauvoisin:
- mercredi 5 octobre 2016, de 9 heures à 12 heures;
- jeudi 27 octobre 2016, de 15 heures à 17h30;
- samedi 5 novembre 2016, de 9 heures à 11h30.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront consultables dans les mairies concernées, à la préfecture du Gard ainsi que sur son site internet: www.gard.gouv.fr, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture du Gard. Au terme de la procédure, il est statué sur la demande de prolongation de la concession de mines par décret du ministre en charge des mines.

ENCHÈRES IMMOBILIÈRES

S.C.P. Lobier Mimran Gouin Lezer Jonzo
Avis de la cour d'appel de Nîmes

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
D'UNE MAISON D'HABITATION décomposée en trois logements avec terrain attenant sis commune de CALVIGNON (Gard), 05, chemin de la Pale, lotissement Les Miroglades, cadastré section G n° 880 pour 7 h 30 et section G n° 887 pour 13 a.

SUR LA MISE À PRIX DE 168 000 € avec faculté de baisse immédiate en cas de carence jusqu'à 10% de l'enchère d'ouverture - Frais en sus
Adjudication faite à l'audience des ventes du Juge de l'exécution en matière de saisie immobilière près le Tribunal de grande instance de Nîmes JUDICI 24 NOVEMBRE 2016, à 9 heures au palais de justice de Nîmes, boulevard des Arènes

La vente des lieux sera assurée sur place par le S.C.P. Querin Tourne à Nîmes, boulevard des Arènes

MERCREDI 9 NOVEMBRE 2016, de 14 h 30 à 15 h 30
Enchères uniquement par ministère d'avocat inscrit au barreau de Nîmes et sur justification de la consignation entre les mains du bâtonnier de l'ordre des avocats d'une somme correspondant au dixième du montant de la mise à prix sans pouvoir être inférieure à 3 000 €.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal de grande instance de Nîmes, au cabinet de l'avocat poursuivant et sur le site internet: www.encheresjudiciaires.com

Sur simple envoi de fax ou réception de courrier
PARUTION DANS LES MEILLEURS DÉLAIS

Annonces légales
Appels d'offres
Enchères immobilières
Avis d'adjudication

L'automobile

Parution lundi, mercredi, vendredi

Rédigez votre petite annonce

Tableau à gratter pour rédiger une annonce publicitaire.

Choisissez votre formule

- Formule trio + simple
Formule trio + 2 sema
Formule trio + 3 semai

Ligne supplémentaire

Votre avis de garanties
+40
Vos avis de garanties

Par courrier

Remplissez ce bon de commande et renvoyez-avec votre chèque bancaire à l'ordre de:
Midi Média Publicité
6, boulevard des Pyrénées, CS 20001
67007 Perpignan Cedex

Nom:
Prénom:
Adresse:

Ville:
Code postal:

Par téléphone

IMMO - AUTO - DIVERS - BONNES AFFAIRES
04 3000 7000

OFFRES D'EMPLOI
04 3000 9000

Sous 48 h après réception de votre règlement Selon le jour de parution le plus proche avec un règlement par CB, €



## OCCITANIE

## CAMARGUE GARDOISE

### Un programme d'animations et de balades pour l'été indien

Le programme des visites guidées automne et hiver 2016-2017 de la Maison du Grand Site de France de la Camargue gardoise, « La Marquette », a

Aigues-Mortes, est paru. Outre un agenda de visites guidées organisées tout l'hiver, les vacances de la Toussaint seront marquées par une programmation événementielle appelée « L'été indien » du 19 octobre au 2 novembre : animations à pied, à cheval et à vélo, une exposition et des chasses au trésor tous les mercredis jusqu'au 21 décembre. A découvrir sur le site de la Maison du Grand site : [www.camarguegardoise.com](http://www.camarguegardoise.com)

## ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETÉ PREFECTORAL

**GARD - 20, rue Jean Reboul - 30000 NIMES**  
agnimes@lamarsellaise.fr

Renseignements et devis : [vauchusep@lamarsellaise.fr](mailto:vauchusep@lamarsellaise.fr) / tél. 04.90.14.86.60



PEFRET DU GARD

### RAPPEL D'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**SUR LA DEMANDE DE PROLONGATION DE LA CONCESSION DE MINES DE SELS DE SODIUM DITE DE «PARRAPON» SUR LES COMMUNES DE VAUVERT ET DE BEAUVOISIN**

En exécution de l'arrêté préfectoral n° 30-2016-09-13-001 du 13 septembre 2016, il sera procédé à une enquête publique relative à la demande de prolongation de la concession de mines de sels de sodium dites de « Parrapon » sur les communes de Vauvert et de Beauvoisin, du 3 octobre 2016 au 5 novembre 2016 inclus, soit pendant 34 jours consécutifs.

Cette demande a été déposée par la société ARKEMA puis poursuivie par la société KEM ONE SAS, dont le siège social est situé immeuble Le Quadrille, 19 rue Jacqueline Auriol à 69008 LYON.

Cette concession s'étend sur le territoire des communes de Vauvert et de Beauvoisin, sur une superficie de 14,54 km<sup>2</sup> au profit de la société KEM ONE SAS.

Le représentant de la société KEM ONE SAS, est M. Frédéric CHALMIN, Directeur Général des Opérations.

Toutes informations relatives à la demande de prolongation pourront être obtenues auprès de la société KEM ONE - Usine de Fos-sur-Mer, carrefour du Gabon - D268, BP 60111 - 13773 FOS-SUR-MER Cedex. [jean-philippe.gendarme@kemone.com](mailto:jean-philippe.gendarme@kemone.com) - 04 42 47 53 00.

Le résumé non technique de l'étude d'impact est consultable sur le site internet de la Préfecture du Gard ([www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)).

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, M. Jean-François CAVANA, ingénieur agronome, en retraite.

Est désigné comme commissaire enquêteur suppléant : M. Henri LEGRAND, ingénieur divisionnaire des TPE, en retraite.

Pendant toute la durée de l'enquête, définie à l'article 1er, un exemplaire du dossier sera mis à la disposition du public pour y être consulté, en ses mairies de Vauvert et Beauvoisin, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Mairie de VAUVERT, **comme un siège** (BP19, place de la Libération et du 8 Mai 1945 - 30600 VAUVERT) du lundi au jeudi de 8h30-12h00, 14h-18 h, le vendredi de 8h30-12h, 14h-17h et le samedi de 9h-12h.

Mairie de BEAUVOISIN (Hôtel de ville, rue de la Mairie - 30640 BEAUVOISIN) du lundi au vendredi de 9h-12h, 15h-17h30 et le samedi de 9h-11h30.

Le dossier d'enquête publique sera accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Chacun pourra ainsi consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Des observations portant sur la demande de prolongation de la concession de mines pourront également être adressées par courrier, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de VAUVERT, BP 19, place de la Libération et du 8 Mai 1945 - 30 600 VAUVERT.

Le commissaire enquêteur, M. Jean-François CAVANA, ingénieur agronome, en retraite, se tiendra à la disposition du public pour recevoir personnellement les observations des intéressés aux lieux, dates et horaires ci-dessous

**Lieux**  
Mairie de Vauvert  
Mairie de Beauvoisin

**Permanences (dates et horaires)**

- Lundi 3 octobre 2016, de 9h à 12h

- Samedi 15 octobre 2016, de 9h à 12h

- Jeudi 3 novembre 2016, de 14h à 17h

- Mercredi 5 octobre 2016, de 9h à 12h

- Jeudi 27 octobre 2016, de 15h à 17h30

- Samedi 5 novembre 2016, de 9h à 11h30

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables dans les mairies concernées, à la Préfecture du Gard ainsi que sur son site internet : [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr) pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture du Gard. Au terme de la procédure, il est statué sur la demande de prolongation de la concession de mines par décret du Ministre en charge des mines.

102644

## GARD

### Aurélie Génolher à la rencontre des citoyens

Aurélie Génolher, conseillère régionale Europe-Écologie Les Verts déléguée à l'Agriculture biologique met en place des rendez-vous territoriaux à Nîmes, Alès et Bagnols-sur-Cèze.

Le premier de ces rendez-vous a eu lieu hier à Nîmes les autres auront lieu à Alès le jeudi 3 novembre de 9h à 12h (salle à préciser) et pour Bagnols-sur-Cèze le jeudi 1er décembre de 14h à 17h à la mairie de St Étienne des Sorts.

● Pour prendre rendez-vous : [aurilie.genolher@elustmp.fr](mailto:aurilie.genolher@elustmp.fr) ou au 04 66 61 71 65

## Une nouvelle prison à Nîmes ou Alès ?

Le Premier ministre Manuel Valls a annoncé hier son intention de construire 33 nouveaux établissements pénitentiaires pour lutter contre la surpopulation carcérale. 3.900 places de prison supplémentaires vont être construites, et notamment dans « les régions où les projections de population pénale prévoient une évolution importante ». Parmi les neuf agglomérations prioritaires, « où la situation est la plus critique », désignées par Manuels Valls figurent Nîmes ou Alès. Le Premier ministre va ordonner au préfet de trouver les terrains dans les plus brefs délais. « Nous devons agir vite, car il faut en moyenne dix ans pour construire une prison », a-t-il déclaré.

## NIMES

### Soirée de la migration au Prole

Le PCF de Nîmes et les Amis du Prole organiseront mercredi 12 à 18h, une soirée débat-table ronde « Migrants, migrations, réfugiés » avec de nombreux participants, dont Mohammad Zaman Hossein Kheh, poète et journaliste afghan, réfugié à Nîmes.

## MEJANNES LES ALÈS

### Les gros cubes en démonstration

C'est un rendez-vous particulièrement spectaculaire qui attend les Alésiens sur le site du parc des expositions de Méjannes-les-Alès où se tiendra un spectacle entièrement dédié au frisson mécanique. Durant près de deux heures, les cascadeurs et artistes proposeront des acrobaties en moto avec notamment le globe infernal mais aussi de gros cubes avec un défilé de camions américains ainsi qu'une démonstration des plus gros 4X4 du monde. Pour assister à ce spectacle étonnant rendez-vous samedi à 16h mais aussi à 20h30 ou encore dimanche à 16h.

● Infos et réservations au 06 28 42 12 20

# La Poste réduit encore l'accueil du public

## Social

**Les 40 agents des bureaux de poste des secteurs de Milhau et Calvisson étaient en grève hier à l'appel de leurs syndicats.**

**Ils contestent la réorganisation décidée par la Poste et qui aboutira à la suppression de 8 positions de travail et 70 heures d'ouverture en moins par semaine.**

## VAUNAGE

La direction de La Poste a fait l'unanimité ! 100% des agents concernés par la réorganisation qu'elle envisage d'appliquer sur les secteurs de Milhau et Calvisson (1) étaient en grève hier à l'appel de leurs syndicats Sud Poste, FAPT CGT et FO. Soit une quarantaine d'agents qui, dans un premier temps, déplorent la suppression de huit emplois sur cette zone. Si ces suppressions ne s'accompagnent d'aucun licenciement en raison de départs volontaires ou à la retraite, elles entraîneront néanmoins le déplacement arbitraire d'un des agents.

Mais, c'est la dégradation des conditions de travail et de l'accueil des usagers dans ces bureaux qui inquiètent plus encore les agents. « La plupart de ces bureaux assurent une mission de banque sociale et donc de conseil », explique Alain Leclerc de Sud Poste, mais la direction refuse de prendre en compte cette activité qu'elle considère hors temps de travail et au contraire, nous ne constatons pas la baisse d'activité qu'elle met en avant. » Un travail qu'il faudra pourtant malgré tout assurer insiste le syndicaliste. « Pour pallier le manque d'agents, la Poste utilise le plus souvent des intérimaires. Quid alors de la confidentialité ? Ces agents sont en effet appe-

lés à accéder aux comptes bancaires des usagers », poursuit Alain Leclerc, qui rappelle que ces agents ne sont pas soumis aux règles de la déontologie de la Poste.

Les agents déplorent enfin une réduction des heures d'ouverture au public de ces bureaux soit un volume horaire de 35 heures semaines sur le secteur de Milhau et autant sur celui de Calvisson, 70 heures donc au total. Déjà, des bureaux sont fermés le samedi matin. D'autres le seront également, notamment ceux où est présent un seul agent ! C'est la mission de service public de La Poste qui est mise à mal. Cela va dans le sens de l'évolution voulue pour la Poste qui confie même certaines de ses missions à des mairies, des commerçants... déplorent les syndicats.

Une délégation intersyndicale a été reçue, en début de semaine, par la direction de La Poste. Sans résultat : « Notre directrice n'a même pas participé à cette rencontre ! Pas plus qu'elle était là aujourd'hui », regrette hier devant les bureaux de la direction à Nîmes où se tenait un rassemblement des agents en grève, Jeremy Mailla, secrétaire départemental de la FAPT CGT. La directrice a encore une chance de débattre avec les agents. Une nouvelle rencontre est prévue dans le courant de la semaine prochaine. « Nous ne baisserons pas les bras », préviennent les agents.

80 000 emplois devraient être supprimés à La Poste sur l'ensemble du territoire national dans le cadre de cette réorganisation générale. Les agents du secteur du 13<sup>e</sup> arrondissement parisien sont d'ailleurs en grève depuis le 29 juin !

JFM

● (1) Cette grève a concerné les guichets de la Poste de Calvisson, Aubais, Caverivert, Clarensac, Congénies, Langlade, Sommières, Milhau, Aigues-Vives, Aubard, Bernis, Codognon, Mus, Ubard et Vergèze.



Une partie des grévistes hier devant la direction de la Poste à Nîmes. JFM